

7EME EDITION DU FESTIVAL
« LES FOUS RIRES DE COURBEVOIE »
27, 28 ET 29 JANVIER 2023

APPEL A CANDIDATURE
FICHE A RETOURNER AVANT LE 31 MARS 2022

à l'adresse mail : compagnies.frdc@gmail.com

Pour faire acte de candidature, chaque compagnie théâtrale doit tout d'abord prendre connaissance de « l'extrait du règlement intérieur » afin d'en accepter les dispositions et doit ensuite [retourner la fiche de candidature ci-jointe, dans le format Word reçu](#), dument remplie et signée par son Président à l'adresse mail de l'association « LES FOUS RIRES DE COURBEVOIE » (précisée ci-dessus), [au plus tard le 31 mars 2022](#).

Afin d'alimenter le site internet du festival, il est demandé aux compagnies candidates de bien vouloir adresser à l'adresse mail rappelée ci-dessus **une affiche de leur spectacle**, en haute définition, sans date ni lieu de représentation.

La crise sanitaire nous a imposé de modifier les principes retenus lors du lancement de notre campagne d'auditions. La sélection, pour la sixième édition du festival, sera faite à l'issue d'auditions réalisées :

Salle multi-activités
48 rue de Colombes
92400 COURBEVOIE

Les auditions se dérouleront **les samedis 19 et 26 mars et les samedis 07 et 14 mai 2022, entre 13h et 18h**.
Lorsqu'une compagnie ne peut être présente à l'une de ces journées, et sous réserve de disponibilité d'un nombre suffisant de membres du comité de sélection, l'audition pourra se faire lors d'une représentation de son spectacle. La date limite étant **le 15 juin 2022**.

L'association organisatrice du festival appelle l'attention des compagnies sur le fait que, lors des auditions, [elles doivent être au complet et tous les comédiens doivent savoir leur texte](#).

[Aucune lecture ne sera acceptée](#).

ATTENTION ! Toute compagnie qui n'aurait pas obtenu les droits de la pièce qu'elle envisage de jouer au festival avant le 15 juin 2022, date des délibérations du comité de sélection, et qui ne pourrait pas justifier d'une assurance responsabilité civile et individuelle accident en cours de validité avant cette même date verrait sa candidature rejetée.



Bertrand HIRAUX, Président